

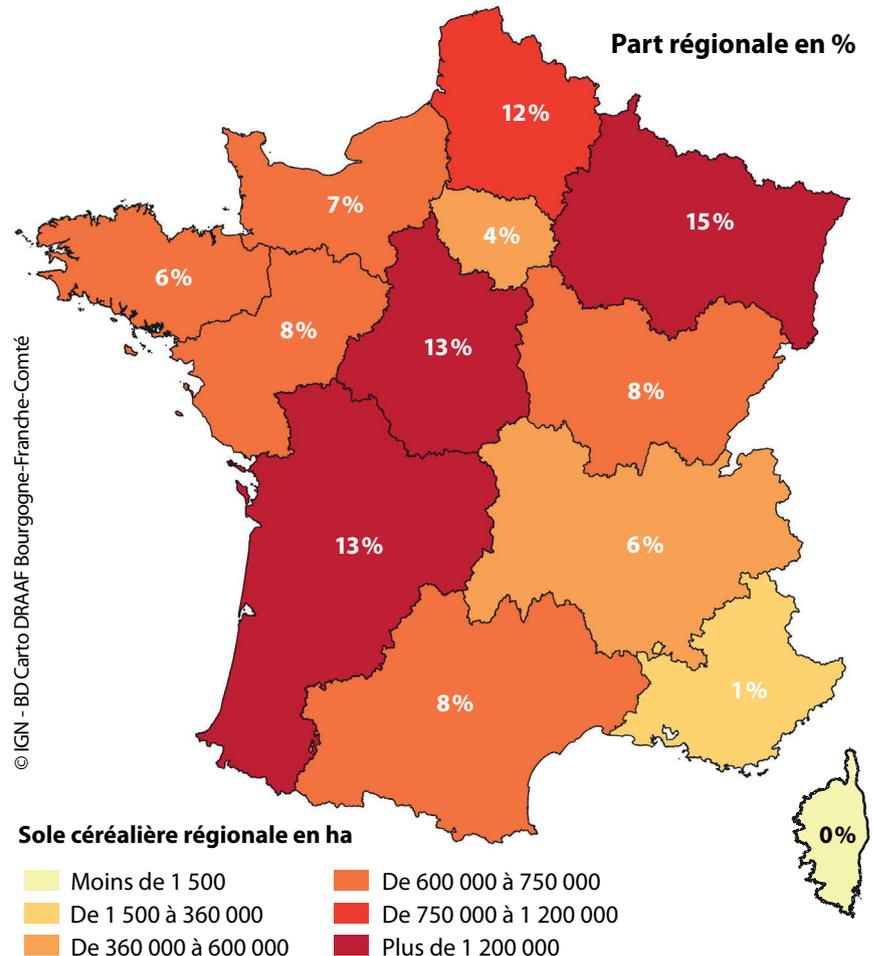
LA FILIÈRE CÉRÉALES

Blé, orges, maïs : des cultures importantes en région

La Bourgogne-Franche-Comté se positionne au 5^{ème} rang des régions de France au regard de la surface dédiée aux céréales, mais seulement au 7^{ème} rang en volume de production. La nature de ses sols engendre des rendements moyens, bien inférieurs aux autres régions. Ce handicap se voit cependant relevé par des productions de qualité. La région est également exportatrice nette de céréales en raison de son volume de production mais aussi de la faiblesse de ses outils de première transformation.

La Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions « moyennes » pour sa superficie en cultures céréalières. Celle-ci se place tout de même en 5^{ème} position nationale, derrière les 4 régions leaders qui y consacrent plus de 1 000 000 d'hectares (campagne 2020-2021). Ces cultures sont majoritairement situées en zone intermédiaire : des terres à potentiel agronomique limité. Seuls 30 % de sa surface agricole utile est valorisée par des céréales contre 35 % en moyenne France. En 2022, l'assolement en céréales est couvert à 50 % de blé tendre soit 362 000 hectares, à 30 % d'orges (215 000 ha) et à 10 % de maïs grain (65 000 ha). Avec 15 % de la production nationale, la Bourgogne-Franche-Comté, longtemps leader avant d'être dépassée par le Grand Est, est le 2^{ème} producteur d'avoine. Les orges d'hiver et de printemps en font le 3^{ème} producteur avec respectivement 12 et 9 % de la production française.

Figure 1. La sole céréalière en France



1 - LES EXPLOITATIONS ET LA PRODUCTION

Figure 2. Érosion du nombre d'exploitations

	2000	2010	2013	2016	2020
Exploitations avec céréales	20 651	15 482	14 237	14 250	12 454
<i>dont moyennes et grandes PBS > 25 000 €</i>	<i>17 541</i>	<i>13 734</i>	<i>12 972</i>	<i>13 157</i>	<i>11 527</i>
<i>dont spécialisées (OTEX 1516)</i>	<i>4 670</i>	<i>4 469</i>	<i>4 757</i>	<i>4 772</i>	<i>4 664</i>

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020, Enquêtes structures des exploitations 2013 et 2016

À l'instar de la tendance nationale, le nombre d'exploitations céréalières diminue de décennie en décennie. Ainsi, en 2020, 12 454 exploitations cultivent au moins une céréale, ce qui représente une diminution conséquente de 40 % en 20 ans. Ces dernières se trouvent principalement situées dans l'Yonne, la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or (20 % des exploitations chacun). Néanmoins, on observe une grande stabilité du nombre d'exploitations spécialisées en Grandes cultures (OTEX 1516) installées à 37 % dans l'Yonne et à 26 % en Côte-d'Or. Le basculement, total ou majoritaire, de fermes de polyculture-polyélevage vers de la culture contrebalance, vraisemblablement, les arrêts et les agrandissements.

Les exploitations cultivant au moins une céréale disposent, en moyenne, de 161 ha de SAU. Les plus importantes sont localisées dans la Nièvre (188 ha de SAU) ou en Côte-d'Or (181 ha de SAU).

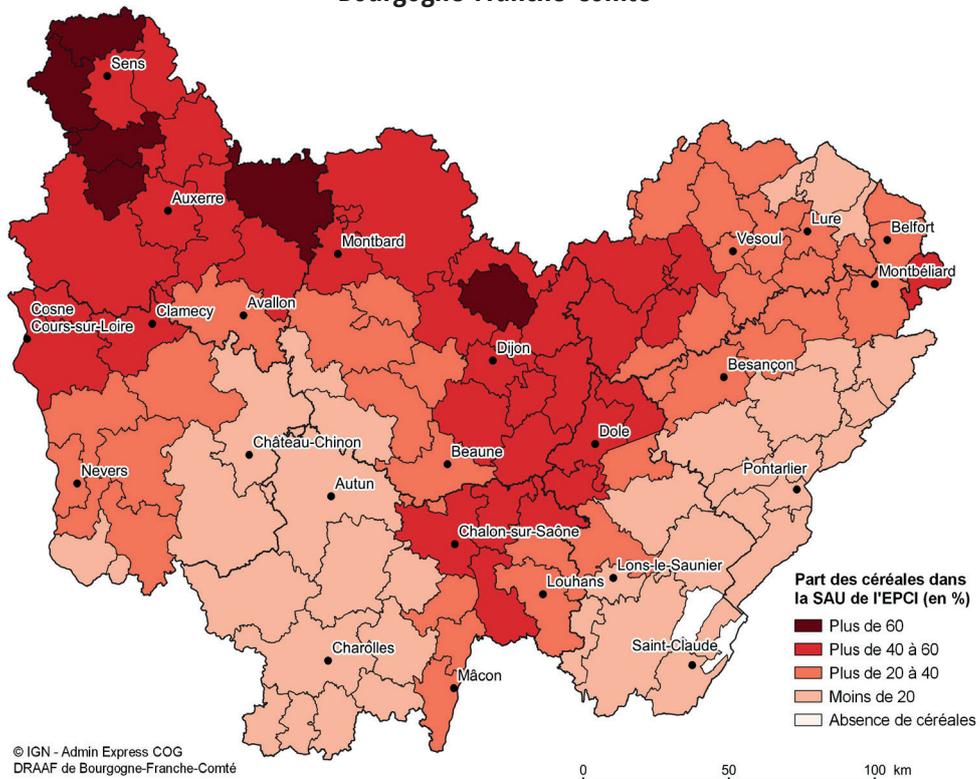
Les exploitations spécialisées en Grandes cultures ont, quant à elles, une SAU moyenne de 154 ha, inférieure à celles ayant des céréales. En effet, les exploitations de polyculture-polyélevage, avec 164 ha de SAU, sont plus étendues.

Spécialisées en Grandes cultures, les exploitations emploient peu de main d'œuvre (1,1 ETP de moyenne, dont chef et coexploitants). Pour comparaison les exploitations en polyculture-polyélevage emploient 1,8 ETP. Ainsi, la mise en valeur de 10 ha de céréales ne nécessite que 0,1 ETP alors qu'il passe à 3 ETP/ha en viticulture.

Toutes céréales confondues, en 2021, 4,7 millions de tonnes ont été produites en Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci se place donc au 7^{ème} rang des producteurs nationaux bien qu'elle se trouve en 5^{ème}

place au niveau de la surface céréalière. Une partie des sols de la région présente un faible potentiel agronomique (les zones intermédiaires). La région affiche régulièrement de faibles rendements, après ceux de l'Occitanie ou de la Provence-Alpes-Côte D'azur. Avec respectivement 30 et 25 % de la production, l'Yonne et la Côte-d'Or sont les deux premiers départements céréalières régionaux.

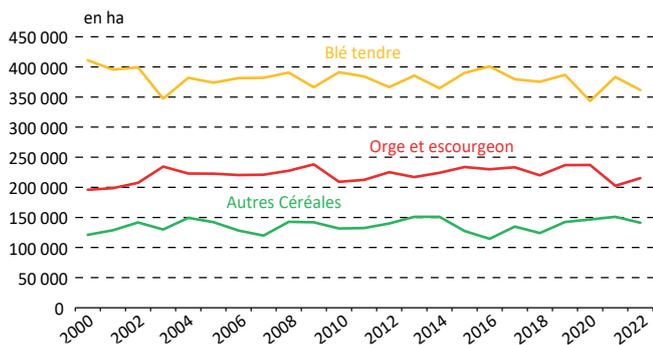
Figure 3. La sole céréalière en Bourgogne-Franche-Comté



© IGN - Admin Express COG
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

Source : Agreste - PAC 2022

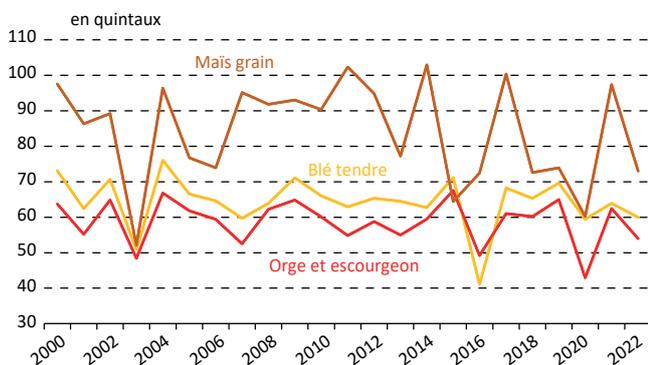
Figure 4. La surface en céréales est globalement stable



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (et SAP 2022)

Les surfaces en céréales gardent une certaine stabilité au regard de la moyenne des deux décennies passées (- 3 %). Les variations d'une année à l'autre peuvent découler des contraintes d'assolement ou de leur cours. Depuis 2016, la sole en blé a tendance à baisser au profit des autres céréales.

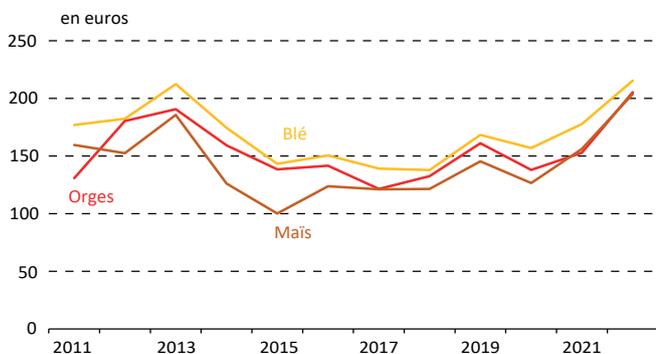
Figure 5. Rendement, la nouvelle décennie en berne pour les principales céréales



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (et SAP 2022)

En fonction des événements climatiques annuels, le rendement céréalier fluctue. Outre les variations interannuelles, se distinguent également des évolutions différenciées de rendements. En effet, chaque décennie, le rendement du blé tendre diminue : 66 q/ha sur 2000-2009, 64 q/ha sur 2010-2019 (61 q/ha sur la période 2020-2022) alors que celui de l'orge d'hiver et du maïs grain reste assez stable, avec respectivement 59 q/ha et 84 q/ha pour la période 2000-2022.

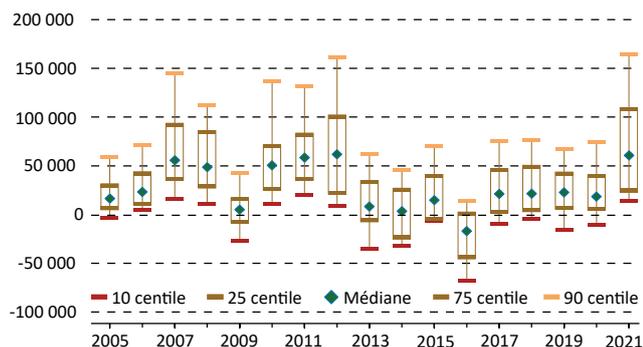
Figure 6. En 2022, le prix des céréales dépasse la moyenne décennale



Source : Agreste - FranceAgriMer, prix moyens des apports

Le prix des céréales, payé aux producteurs de BFC, suit la tendance mondiale. Tandis que, de 2014 à 2021, celui-ci demeure peu élevé, la tendance s'inverse en 2022. Provoqué par le choc de la guerre en Ukraine, le cours des céréales, des matières premières agricoles et des approvisionnements, connaît une hausse spectaculaire.

Figure 7. Dispersion du résultat courant des exploitations de grandes cultures de 2005 à 2021

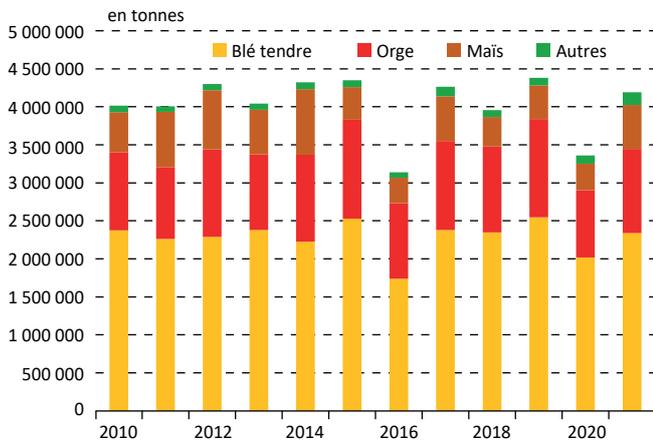


Source : Agreste - RICA de 2005 à 2021

En 2021, le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) des Unités de Travail Annuel Non Salarier (UTANS) des exploitations spécialisées en Grandes cultures figure parmi les meilleurs de la décennie. Ainsi, la médiane atteint 60 660 €/UTANS, et 10 % des exploitations ont un résultat excédant 164 000 €/UTANS.

2 - LA COLLECTE

Figure 8. Répartition de la collecte en céréales

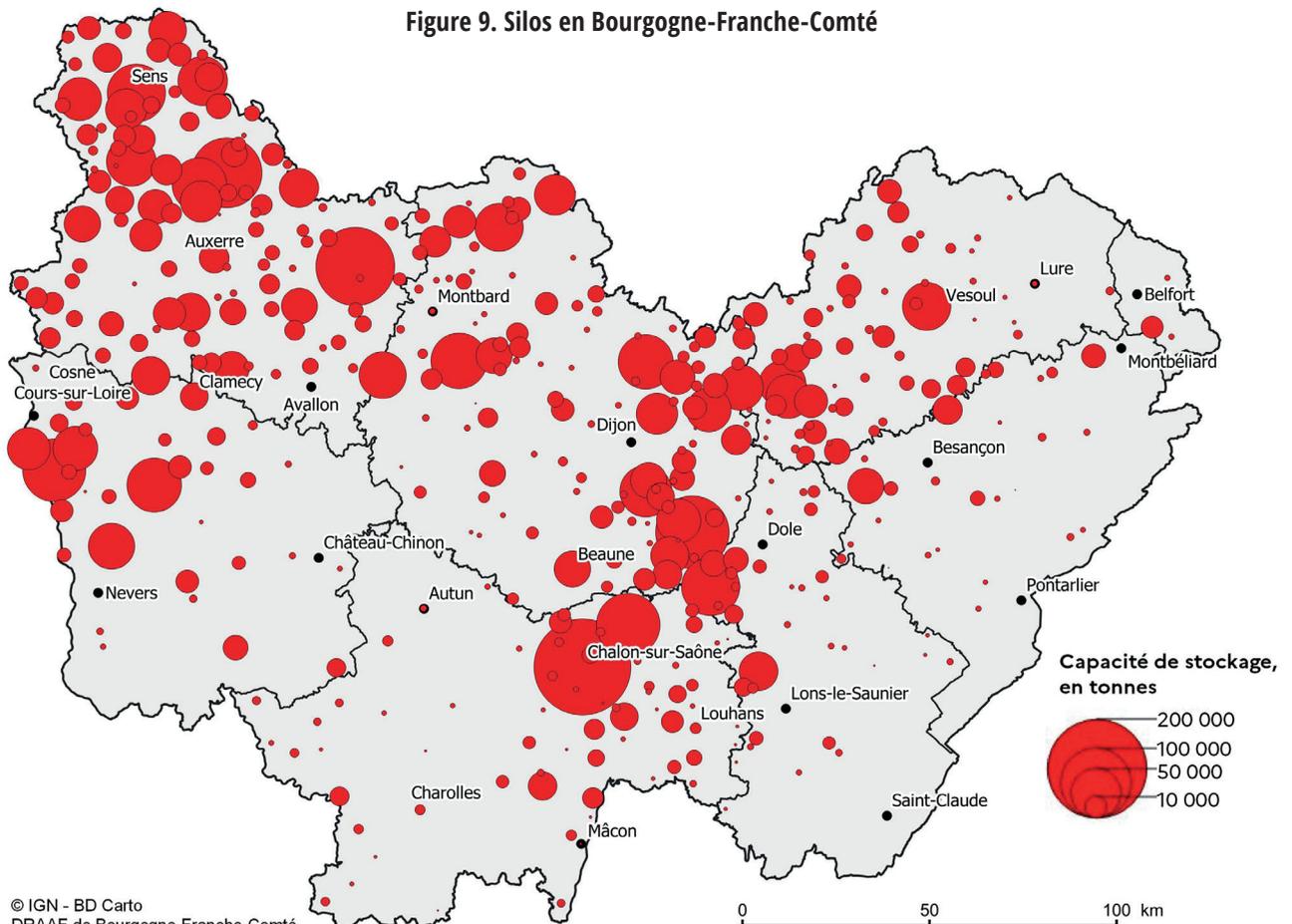


Source : Agreste - FranceAgriMer 2022

La collecte moyenne annuelle céréalière s'élève à 4 millions de tonnes en Bourgogne-Franche-Comté. Durant la campagne 2021-2022, sur les 4,7 millions de tonnes de céréales produites, 90 % ont transité via les organismes stockeurs soit 4,2 millions de tonnes. Les 10% restants sont majoritairement autoconsommés pour la production d'aliments animaux à la ferme. Près de 2/3 de la collecte et de la mise en marché sont effectués par des coopératives régionales telles que Dijon Céréales, 110 Bourgogne, Bourgogne du Sud, Interval, Ynovae, mais aussi par des coopératives extrarégionales telles que Axérial, Gâtinais La Meunière. En région, les négoce sont également bien établis, comme Soufflet Agriculture, Bresson ou Faivre. En outre,

quelques minoteries réalisent la collecte des céréales pour leur propre besoin, Moulin Jacquot ou la Minoterie Gay. De plus, dans l'Yonne, se trouve la Cocebi, une coopérative spécialisée dans la collecte de matières agricoles produites sous le signe de qualité Agriculture Biologique. Pour développer leurs marchés et renforcer leurs positions, les coopératives ont effectué deux unions de commercialisation : SeineYonne réunit 110 Bourgogne et Ynovae ; Cérévia rassemble cinq groupes coopératifs (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise pour la Bourgogne-Franche-Comté, et les coopératives Terre d'Alliances et Dauphinoise de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Figure 9. Silos en Bourgogne-Franche-Comté

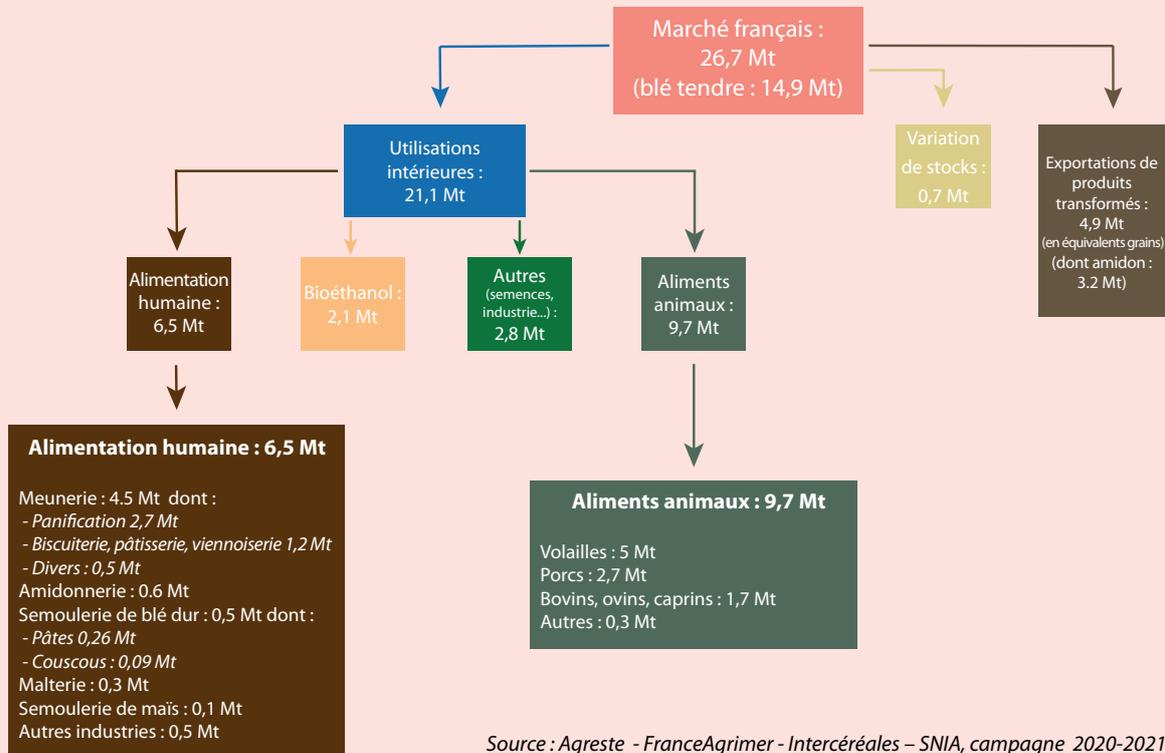


3 - LES MARCHÉS : EXPORTATION ET TRANSFORMATION

Le marché céréalier français pour la campagne 2020-2021

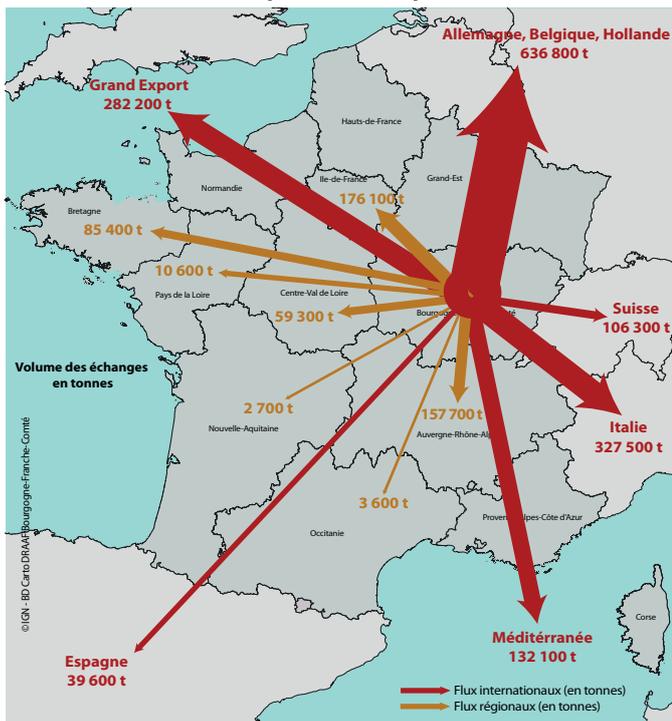
Production : **57,6 Millions de tonnes** (dont blé tendre : 29.2 Mt):

- Stockées et consommées à la ferme : **6,6 Mt** (blé tendre : 2,1 Mt)
- Marché français : **26,7 Mt** (blé tendre : 14.9 Mt)
- Exportation de grain : **24,6 Mt** (blé tendre: 13.6 Mt)



Source : Agreste - FranceAgrimer - Intercéréales - SNIA, campagne 2020-2021

Figure 10. Destination des céréales mises en marché (récolte 2021)



Source : Agreste-traitement à dire d'experts, FranceAgrimer

Durant la campagne 2021-2022, 2,7 millions de tonnes de céréales ont été mis en marché par les organismes stockeurs. Essentiellement le blé, l'orge de mouture, l'orge de brasserie ou le maïs. Les 2/3 sont destinés à une utilisation hors de la région. Parmi les 2 millions de tonnes sortant de Bourgogne-Franche-Comté, 25 % resteront en France, le reste sera exporté. Pour les destinations les plus lointaines, le transit s'effectuera par les ports de Dunkerque et de Rouen. L'exportation destinée à l'Europe du Nord passera par ceux de Moselle, et celle destinée au pourtour méditerranéen, partira du port de Fos. L'Allemagne et le Benelux représentent 30 % des exportations, l'Italie, tout comme le Grand Export (Chine, Inde, Amérique Centrale) 15 %, et enfin, le pourtour méditerranéen 7 %. En France, 60 % des céréales sont acheminées par la route, 30 % par le rail et 10 % par les voies fluviales. Parallèlement, la région a importé environ 230 000 t de céréales, dont 60 % en provenance d'AURA.

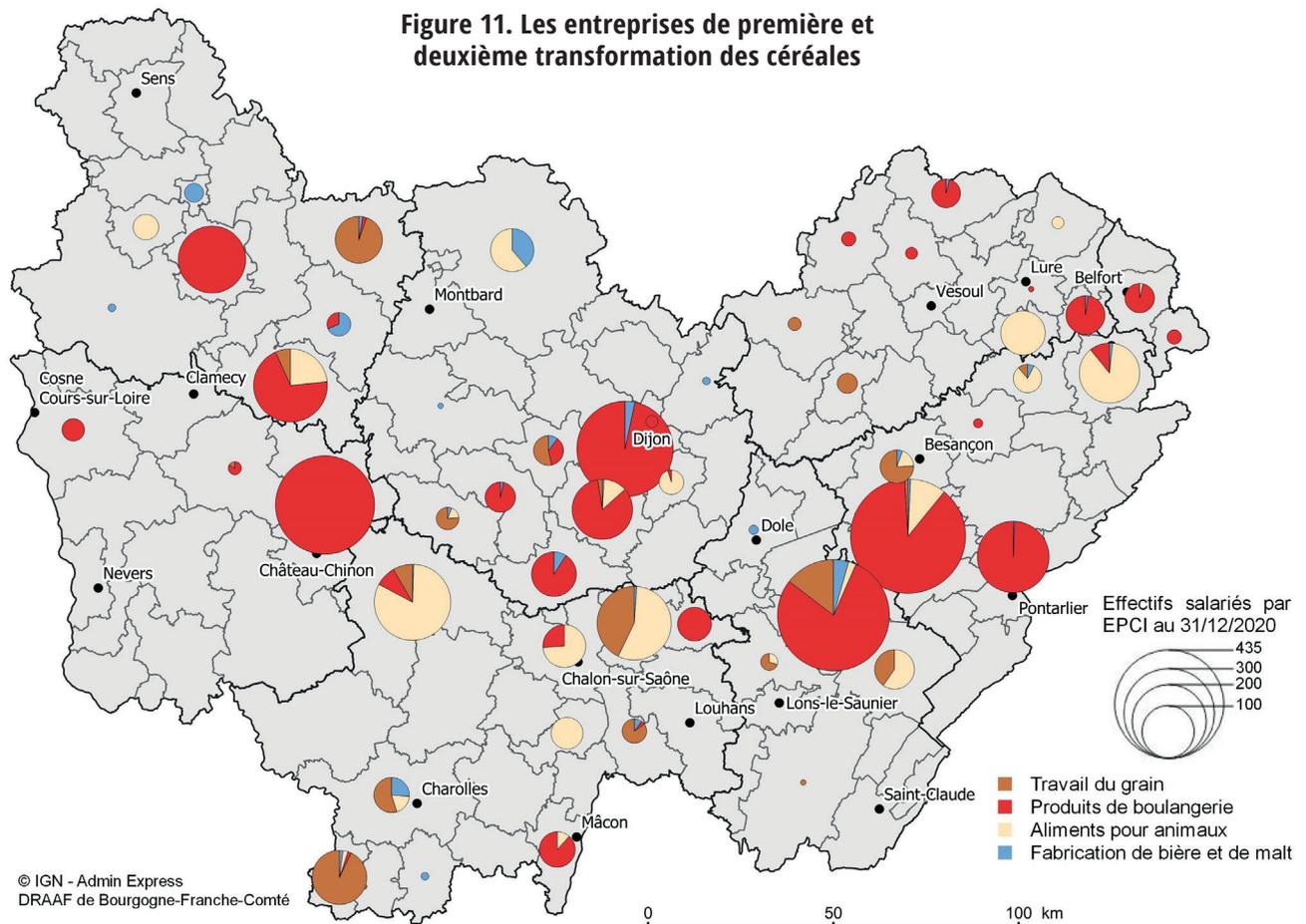
La filière céréales en Bourgogne-Franche-Comté comprend 168 établissements employant 3665 personnes (hors artisanat commercial) dans les domaines mettant en œuvre des céréales (source : FLORES Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié-INSEE au 31/12/2020).

Le secteur de la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie regroupe, quant à lui, 60 établissements et 2 263 personnes (hors artisanat commercial). Celui-ci compte 3 établissements ayant plus de 200 employés et 4 en ayant plus de 100. Jacquet Panification (58), Beaune Brioche (21) ou Erhard (25) en sont les principales structures.

La fabrication d'aliments pour animaux compte 36 établissements régionaux et 786 salariés, avec 3 unités de plus de 100 salariés : Agrobiothers Laboratoire (71), Philicot (71) et Terre Comtoise (39).

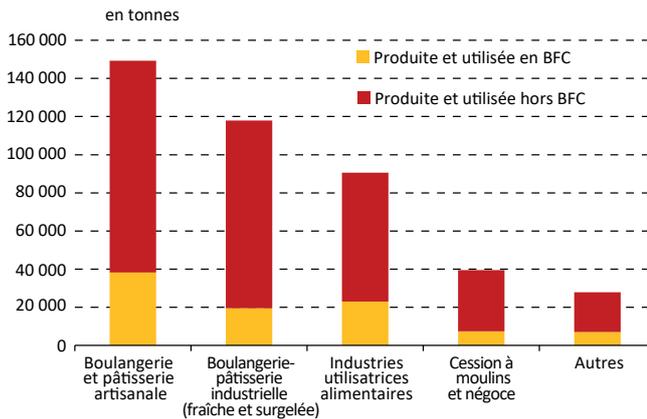
L'activité de meunerie (travail du grain), répartie entre 31 établissements emploie 485 travailleurs. Minoterie Forest (71), Moulin Joseph Nicot (71) et Moulins Dumée (89) représentent les plus grands établissements de la région (+ de 50 salariés).

Enfin, l'activité liée à la fabrication de bière et de malt, représentée par les Malteries Franco-Belges (21) ainsi que par 40 brasseries et microbrasseries comptabilisent 131 salariés.



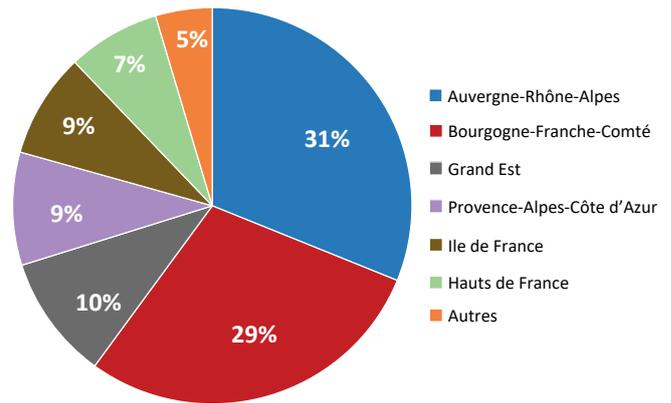
A noter que le 22 mars 2023, la société espagnole «Vicky Foods» a posé la première pierre à Chalon-sur-Saône de son futur site de 23 000 m² de fabrication spécialisée en viennoiserie et boulangerie. A terme, cette usine emploiera 80 à 120 personnes.

Figure 12. Production et utilisation des farines de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - FranceAgriMer 2022

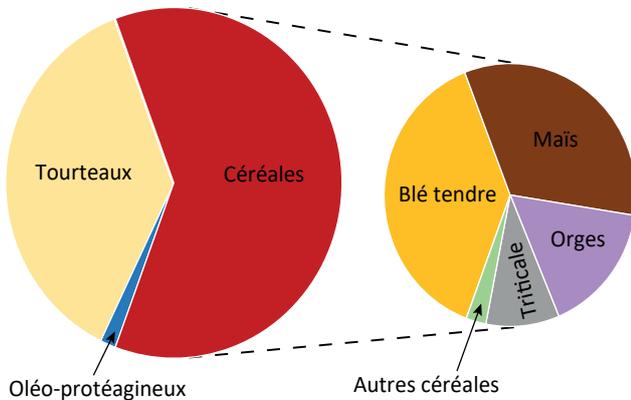
Figure 13. Destination des farines produites en région



Source : Agreste - FranceAgriMer 2022

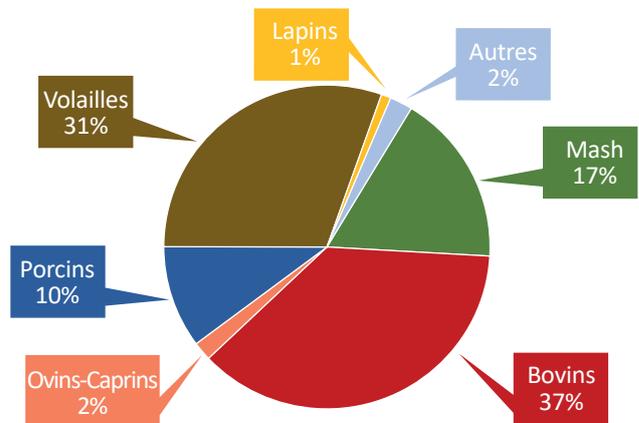
En 2022, les meuniers de la région ont produit 330 000 tonnes de farine (et issues). Les farines écrasées régionales ont pour première destination, avec 103 000 tonnes, l’Auvergne-Rhône-Alpes. La seconde destination des farines, avec 95 000 tonnes, est la Bourgogne-Franche-Comté elle-même. La boulangerie-pâtisserie artisanale utilise 34 % du volume, la boulangerie-pâtisserie industrielle (fraîche et surgelée) 30 % et les industries utilisatrices alimentaires 20 %.

Figure 14. Utilisation des céréales en fabrication d’aliments pour le bétail



Source : Agreste - FranceAgriMer 2022 - SNIA

Figure 15. Les fabrications d’aliments animaux en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - FranceAgriMer 2022 - SNIA

Durant l’année 2022, les Fabricants d’Aliment du Bétail de la région ont eu recours à 612 000 tonnes de matières premières végétales (pertes incluses), soit 375 000 tonnes de céréales (61 % de la production) complétées par des tourteaux principalement. Les matières premières, tout comme les produits finis, sont à 97 % destinés à l’élevage conventionnel ; seules 16 000 tonnes reviennent à l’élevage AB.

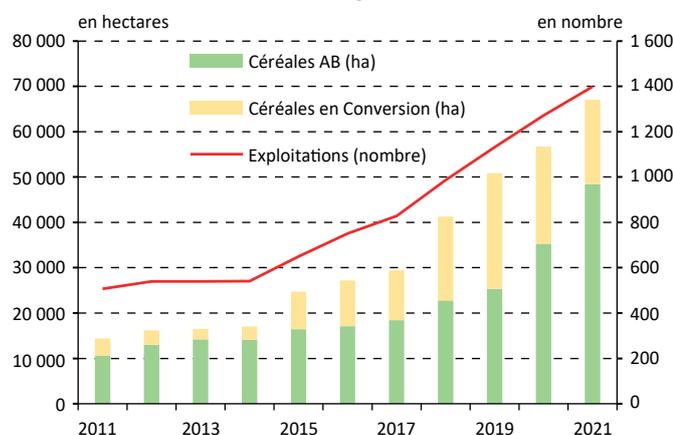
Afin de réaliser leurs productions, les industries se sont fournies à 87 % sur le marché intérieur, à 8 % sur celui de l’Union Européenne et des pays-tiers et à 5% par des cessions intragroupes ou des variations de stocks. Les approvisionnements peuvent être nationaux à 99 % pour le lin et à 96 % pour le blé tendre. Le tourteau de soja (37%), comme celui de tournesol (25 %), provient de l’UE ou des pays-tiers.

4 - LES EXPLOITATIONS ET LA PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La conversion des exploitations de grandes cultures en Agriculture Biologique (AB) reste active, malgré une baisse du rythme. En 2018, 18 % de nouvelles exploitations AB se créaient, contre 9 % en 2021. Ainsi, 128 nouvelles exploitations ont rejoint les exploitations labellisées AB ou en conversion, pour atteindre un total de 1 400. En 2021, les arrêts d'exploitation en AB correspondent principalement à des départs en retraite ou à des changements de statut. Au fil des ans, les surfaces labellisées en céréales progressent, atteignant pour l'année de référence, 67 000 ha grâce à l'inclusion de 13 120 ha supplémentaires (flux le plus élevé depuis 2010). Toutefois, un ralentissement des surfaces AB se profile puisque la surface en conversion tend à diminuer, 25 557 ha en 2019, 21 431 ha en 2020 et seulement 18 637 ha en 2021.

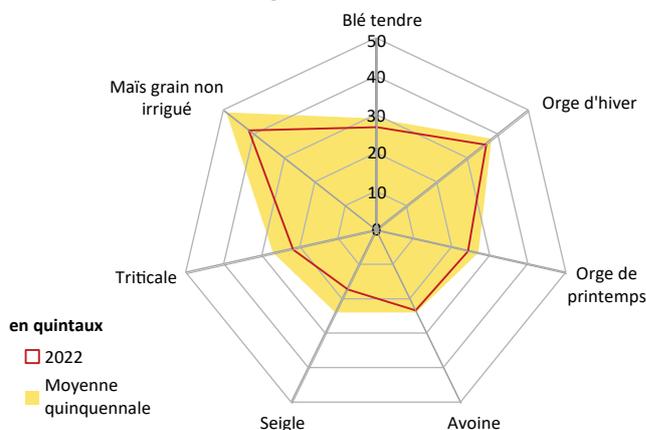
Jusqu'en 2021, les marchés pour le bio étaient porteurs, le différentiel avec les prix du conventionnel intéressant, et la pression sociétale contre l'utilisation des pesticides, favorable. Avec l'envolée des prix du conventionnel, le prix des céréales biologiques, en premier lieu le blé, n'est plus aussi prometteur. En 2022, le ministère de l'Agriculture met en place un plan de soutien à l'AB pour éviter les déconversions.

Figure 16. Surfaces en céréales et nombre d'exploitations



Source : Agreste - Agence Bio 2022

Figure 17. Des rendements en retrait pour 2022



Source : Agreste - Enquête Terre Labourable 2022

Figure 18. Répartition des surfaces en céréales par département en 2021

en hectares	Nombre d'exploitations	Blé tendre		Orges		Maïs grain*		Avoine		Triticale		Ensemble des céréales	
		AB	en conv	AB	en conv	AB	en conv	AB	en conv	AB	en conv	AB	en conv
Côte-d'Or	335	7 253	2 907	1 014	1 260	25	54	473	364	786	819	13 375	6 418
Doubs	80	250	121	35	18	8	19	4	4	15	54	1 055	451
Jura	124	743	343	106	55	36	7	16	7	101	9	5 584	1 140
Nièvre	161	1 867	1 050	263	525	54	15	498	110	505	405	2 419	720
Haute-Saône	212	1 613	281	328	44	109	18	258	42	226	72	5 273	2 736
Saône-et-Loire	130	639	417	18	96	1	--	25	15	150	276	1 801	1 417
Yonne	346	8 492	2 946	1 380	1 141	24	--	2 260	180	1 094	557	139	89
Territoire de Belfort	11	66	33	--	--	--	--	--	1	--	--	18 784	5 665
BFC	1 399	20 922	8 098	3 145	3 139	258	113	3 534	722	2 877	2 192	48 430	18 637

Source : Agreste - Agence Bio 2022